

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
DE LOCMIQUÉLIC

Envoyé en préfecture le 04/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le 24 juin 2024
ID : 056-265600536-20240603-D2024_018-DE

Le trois juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 30 mai 2024

Etaient présents : Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Annie BLAIZOT, Anne LE LAUSQUE, Hélène NIO, Marie-Noëlle LE HONSEC,

Absents excusés : Anne GERMAIN, Erwan MARTEIL

Absents : François NICOLLE, Joël AUDRAN

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2024-018 - CONVENTION - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « 1 TOIT 2 GÉNÉRATIONS »

Le projet « 1 Toit 2 Générations » est une initiative de l'association Info Jeunes Lorient et du CCAS de Lanester qui a vu le jour en septembre 2008.

Ce projet repose sur une idée simple : mettre en relation des jeunes en recherche d'un logement avec des seniors disposant d'une chambre libre à leur domicile en échange d'une présence amicale et/ou petits services.

Ce partenariat a pour objectifs de :

- Faciliter l'accès au logement des jeunes
- Offrir une alternative nouvelle et solidaire à la pénurie de logements
- Prévenir l'isolement des seniors en agrémentant leur quotidien
- Renforcer le lien social entre les générations

Dans cette convention, le CCAS s'engage à verser à Info Jeunes Lorient, une subvention annuelle de 1 500 euros dans le cadre du partenariat.

La présente convention prend effet à compter de la signature pour une durée de 12 mois et sera reconduite tacitement chaque année pour une durée de 12 mois.

Proposition :

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les termes de la convention.
- D'autoriser Mr Le Président ou son Vice-Président à signer la convention.

Décision :

Après que le Conseil d'Administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 3 juin 2024

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
Le secrétaire

